Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_06_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 22
  - Votants : 28

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_06_D-DE

BORDEREAU N° 3
(2026/2/06) – BUDGET ANNEXE KEROZER – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025
RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Les articles L1612-32 et R 1612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que la reprise des résultats de l'exécution budgétaire a habituellement lieu après le vote du C.F.U.
Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U, le conseil municipal peut alors au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U, procéder à la reprise anticipée des résultats. Cette reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, par une balance et un tableau des résultats d'exécution du budget visé par le comptable et accompagné de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

La Direction Générale des Finances Publique (D.G.F.I.P.) est exceptionnellement dans l'impossibilité d'éditer les C.F.U. définitifs pour des raisons techniques et il est donc proposé cette année de voter le budget annexe « Aménagement de Kerozer » 2026 de la commune avec la procédure de reprise anticipée des résultats 2025.

Les résultats 2025 du budget annexe « Aménagement de Kerozer » tels que présentés ci-dessous, ont été vérifiés et certifiés par le comptable public dans un document joint en annexe :

SECTION DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION		
1	Recettes de fonctionnement exercice 2025	332 494,59 €
2	Dépenses de fonctionnement exercice 2025	332 494,59 €
3=1-2	**Résultat budgétaire de l'exercice 2025**	**0,00 €**
4	Résultat antérieur reporté	0,00 €
5=3+4	Résultat de fonctionnement	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
6	Recettes d'investissement exercice 2025	332 494,59 €
7	Dépenses d'investissement exercice 2025	332 494,59 €
8=6-7	**Solde exécution de l'exercice 2025**	**0,00 €**
9	Solde antérieur reporté	- 332 494,59 €
10=8+9	**Solde d'exécution de la section d'investissement**	- **332 494,59 €**
11	- Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
12	+ Restes à réaliser en recettes	0,00 €
13=10+11+12	Ressources de financements	- 332 494,59 €

Les restes à réaliser sont repris par anticipation.

Le résultat de fonctionnement étant nul, il est proposé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2025 pour l'inscrire au budget primitif de 2026 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_06_D-DE

nature	Reprise de l'excédent d'investissement 2025	- 332 494,59 €
001	en report à nouveau en investissement 2026 (dépense)	- 332 494,59 €

Il est précisé que la reprise de l'excédent d'investissement se fait obligatoirement en report à nouveau sur la section d'investissement (nature 001 – report de résultat antérieur).

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-32 et R1612-54,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 2025/2/18 du 3 avril 2025 relative au vote du budget annexe Kerozer 2025 de la commune,

VU les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 constatés sur le budget annexe Kerozer,

VU le visa du comptable sur les résultats de l'exercice 2025,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **25 POUR et 3 CONTRE** (M. LE BOHEC, M. LARREGAIN, Mme BULEON-GUILLE),

Article 1 : **DECIDE** de reprendre par anticipation les résultats 2025 du budget annexe Kerozer, et de les inscrire au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Reprise du résultat de fonctionnement 2025	- **0,00 €**
Pas de reprise au budget 2026	

Reprise de l'excédent d'investissement 2025		- **332 494,59 €**
001	en report à nouveau en investissement 2026 (dépense)	- 332 494,59 €

Article 2 : **PRECISE** que si le C.F.U venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890